



Les dispositifs d'accueils dans le département de l'Aude



CENTRE D'HÉBERGEMENT D'URGENCE (CHU)

ACCUEIL COLLECTIF

Description : Le centre d'hébergement d'urgence est destiné à apporter des solutions d'hébergement immédiates. L'accueil se fait sans condition de ressources. Accompagnement social avec un éducateur.

Spécificités : Possibilité d'accueil avec animaux (sous conditions). Présence de professionnels 7j/7 et 24h/24 sur Carcassonne, et uniquement en période hivernale sur Limoux et Narbonne.

Services proposés : Accueil en chambre double (certaines accessibles pour personnes à mobilité réduite), repas le soir, petit-déjeuner le matin, douche et WC communs, linge.

Public accueilli : Toutes personnes majeures seules, couples, sans logement.

Quelles villes : Carcassonne, Narbonne, Limoux

Durée : Jusqu'à 1 mois, renouvelable.

Horaires d'accueil : de 18h30 à 8h00

Pour en faire la demande : Appel au 115 (numéro ouvert 7j/7 et 24h/24), accueil en fonction des places disponibles. Pas de réservation possible.

ACCUEIL DIFFUS

Description : Les familles sont accueillies dans des logements en centre-ville ou dans des hôtels. L'accueil se fait sans condition de ressources. Pas de présence professionnelle permanente. Accompagnement social avec un éducateur.

Spécificités : Possibilité d'accueil avec animaux (sous conditions)

Services proposés : Accueil en appartements seul, en cohabitation, ou en chambre hôtelière. (pas de possibilité de préparation des repas à l'hôtel)

Public accueilli : Personnes majeures seules, couples, familles, sans logement.

Quelles villes : Toutes villes du département

Durée : 1 nuit, renouvelable.

Pour en faire la demande : Appel au 115 (numéro ouvert 7j/7 et 24h/24), accueil en fonction de votre situation. Pas de réservation possible.



CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

Description : le centre d'hébergement et de réinsertion sociale est destiné à offrir aux personnes ou familles se trouvant en difficulté sociale, un accompagnement socio-éducatif global avec une équipe éducative et un hébergement de transition afin de vous aider à retrouver votre autonomie.

Services proposés et public accueilli :

- **Hébergement en collectif** : personnes majeures seules, couples, sans enfant. Chambres doubles avec WC, salle d'eau et placards individuels. Salon, cuisine et repas en commun avec les autres hébergés.
 - **Hébergement en regroupé** : personnes majeures seules, couples, familles. Logement équipé et meublé dans les locaux du centre d'hébergement.
 - **Hébergement en diffus** : personnes majeures seules, couples, familles. Appartements équipés et meublés en centre-ville.
- Certaines places sont accessibles pour personnes à mobilité réduite.
- Possibilité d'accueil avec animaux (sous conditions).

Quelles villes :

- **Collectif** : Carcassonne
- **Regroupé** : Carcassonne, Narbonne, Limoux, Castelnaudary
- **Diffus** : Carcassonne, Narbonne, Limoux, Castelnaudary

Durée : 6 mois, renouvelable.

Pour en faire la demande : se rapprocher de son référent social

Modalités d'admission : c'est la commission SIAO qui vous proposera un type d'hébergement en particulier (collectif, regroupé, diffus) en fonction de votre situation.



LOGEMENT ADAPTÉ

Tous les dispositifs d'accueils en logement adapté sont conditionnés à un minimum de ressources

APPARTEMENT THÉRAPEUTIQUE RELAIS (ATR)

Description : l'appartement thérapeutique relais est un dispositif d'accueil en logement. Ce dispositif est destiné aux personnes ayant des comportements addictifs et étant dans un projet de soins, de sevrage, d'insertion dans la vie active. Accompagnement socio-éducatif, médical, psychologique.

Spécificités : deux structures sont gestionnaires des Appartements Thérapeutiques Relais : AIA (possibilité d'accueil avec animaux sous condition) et Intermède.

- **Services proposés** : logements personnels équipés et meublés (Kitchenette, salle à manger, salle d'eau, WC, placards).
- **Public accueilli** : - **AIA** : personnes majeures seules, sans enfant
 - **Intermède** : personnes majeures seules, couples, familles

Quelles villes : - **AIA** : Carcassonne
- **Intermède** : Castelnaudary

Durée : jusqu'à 6 mois, renouvelable 1 fois.

Pour en faire la demande : vous devez vous rapprocher de votre travailleur social référent qui devra nous transmettre la demande.



PENSION DE FAMILLE

Description : la Pension de Famille est un lieu de vie semi-collectif favorisant l'échange et la convivialité entre résidents. Accompagnement personnalisé. Ce dispositif est destiné aux personnes en situation d'exclusion et dont la situation sociale, psychologique ou économique ne permet pas un accès à un logement ordinaire. Le loyer mensuel, la consommation d'énergie et les prestations (animation et entretien) sont à votre charge.

Spécificités : deux structures sont gestionnaires de logements en Pension de Famille :

- **ADAFF** : animaux acceptés (sous conditions), logements non meublés
- **ADOMA** : animaux non acceptés, logements meublés

● **Services proposés** : logements personnels équipés (kitchenettes, salle à manger, espace couchage, salle d'eau/WC, placards).

● Service blanchisserie. Activités collectives dont certaines obligatoires. Certains logements sont accessibles pour personnes à mobilité réduite.

● **Public accueilli** : personnes majeures seules, couples, familles.

Quelles villes : Carcassonne, Narbonne, Limoux, Castelnaudary

Durée : accueil sans limitation de durée.

Pour en faire la demande : Vous devez vous rapprocher de votre travailleur social référent qui devra nous transmettre la demande.



INTERMÉDIATION LOCATIVE (IML)

Description : l'intermédiation locative est un service proposant un logement temporaire en sous-location. Ce dispositif est destinée aux personnes sans logement cumulant des problématiques sociales. L'accompagnement y est indissociable et spécifique en fonction de votre situation (santé, administratif, budget, emploi,...). La mission principale est de favoriser l'accès à un logement pérenne et autonome. Une convention d'occupation est signée à l'entrée, accompagnée d'un contrat d'accompagnement social et d'un règlement intérieur.

Spécificités : possibilité d'accueil avec animaux (sous conditions)

Trois structures sont gestionnaires de logements en Intermédiation locative :

- **ADAFF** : **IML Classique** : destiné au public sans domicile fixe
- **SOLIHA** : - **IML Classique** : destiné au public sortant d'habitat précaire, de centre d'hébergement, de logements indécents, ou d'hébergement chez des tiers.
 - **IML Justice** : destiné au public sortant de prison, ou sous main de justice, suivi par un conseiller pénitentiaire
 - **IML Expulsion** : destiné au public étant en cours d'expulsion locative à compter du commandement de payer
 - **IML Psy** : destiné au public atteints de troubles psychiques ou psychiatriques suivi par le secteur 4 (USSAP) ou 5 (Clinique Ste-Thérèse)
 - **IML Réfugié** : destiné au public statutaire (réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire)
 - **IML SAS** : destiné au public en attente de logement social
- **PSL Groupe SOS Solidarité** :
 - **IML Classique** : destiné au public sortant d'habitat précaire, de centre d'hébergement, de logements indécents, ou d'hébergement chez des tiers.
 - **IML Jeune** : destiné au public jeune (18/29 ans) ayant signé le CEJ-JER

Services proposés : logements individuels équipés, non meublés (kitchenette, salle à manger, espace couchage, salle d'eau, WC)

Public accueilli : personnes majeures seules, couples, familles.

Quelles villes : - **IML Classique** : Carcassonne, Narbonne, Limoux, Castelnaudary
- **IML Justice** : Carcassonne, Narbonne
- **IML Expulsion** : Carcassonne, Narbonne
- **IML Psy** : Narbonne, Lézignan-Corbières
- **IML Réfugié** : Narbonne, Carcassonne
- **IML SAS** : Carcassonne, Narbonne, Limoux, Castelnaudary
- **IML Jeune** : Carcassonne, Narbonne

Durée : - **SOLIHA** : jusqu'à 18 mois, renouvelable par période de 3 mois.

- **ADAFF** : jusqu'à 18 mois, renouvelable par période de 3 à 6 mois.

- **PSL Groupe SOS Solidarité** : jusqu'à 18 mois, renouvelable par période de 3 mois.

Pour en faire la demande : vous devez vous rapprocher de votre travailleur social référent qui devra nous transmettre la demande.

